



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

SEGESTE

97, rue Péreire
78105 Saint-Germain-en-Laye
France

AB Science S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur les
modifications envisagées du contrat d'émission des
bons de souscription d'actions autonomes réservés à
une certaine catégorie de personnes**

Assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2016 -
résolution n°5
AB Science S.A.
3, avenue George V - 75008 Paris
Ce rapport contient 3 pages
Référence : LG-164-50



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

SEGESTE

97, rue Péreire
78105 Saint-Germain-en-Laye
France

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions autonomes réservés à une certaine catégorie de personnes

Assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2016 - résolution n°5

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.228-92 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions autonomes réservés à une certaine catégorie de personnes (les BSA_2016), opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

L'assemblée avait autorisé en date du 28 juin 2016, au titre de sa 21^{ème} résolution, l'émission de bons de souscription d'actions autonomes réservés à une certaine catégorie de personnes (les BSA_2016), pour un montant maximal d'augmentation de capital susceptible de résulter de cette émission de 2 000 euros, soit, sur la base de la valeur nominale des actions de la société, un nombre maximal de 200 000 actions.

Nous avons présenté un rapport à cette assemblée.

Il est désormais proposé à votre assemblée générale extraordinaire d'apporter des modifications au contrat d'émission des bons de souscription d'actions autonomes réservés à une certaine catégorie de personnes, concernant :

- Le nombre maximum des actions susceptibles d'être émises dans le cadre de l'émission de ces bons de souscription d'actions ;
- Les modalités de détermination du prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions,

étant précisé que le conseil d'administration a fait usage en date du 30 août 2016 de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale du 28 juin 2016, pour émettre 14 000 BSA_2016.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions autonomes réservés à une certaine catégorie de personnes (BSA_2016).

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux

AB Science S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions autonomes réservés à une certaine catégorie de personnes

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions autonomes réservés à une certaine catégorie de personnes (les BSA_2016).

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions autonomes réservée à une certaine catégorie de personnes (les BSA_2016).

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans le délai prescrit par l'article R.225-89 du Code de commerce, le rapport du conseil d'administration nous ayant été communiqué tardivement.

Paris La Défense, le 25 novembre 2016

Saint Germain en Laye, le 25 novembre 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

SEGESTE



Laurent Genin
Associé



Nicolas Miegerville
Associé